

## INSPECTEUR: EXPERTISE EN RÈGLEMENT DE SINISTRES

La Chambre de l'assurance de dommages est à la recherche d'un expert(e) en sinistre qui agira comme inspecteur(e). Le poste est basé à Montréal.

À ce titre, vous effectuez une vingtaine d'inspections de cabinets d'expertise en règlement de sinistres par année, selon le programme de conformité de la ChAD, et ce, partout au Québec. Vous produisez les rapports pour chacune de vos inspections et en assurez le suivi. Vous assurez également des suivis d'inspections de cabinets de courtage, réalisées par les autres inspecteurs de la Chambre.

De plus, vous collaborez aux travaux du comité de la qualité de la pratique professionnelle (QPP) et participez au développement de divers documents écrits (ex. : guides, procédures, articles pour La ChADPresse) destinés essentiellement aux membres.

### Qualifications requises :

- Être dûment certifié auprès de l'Autorité des marchés financiers.
- Avoir 10 ans d'expérience dans le domaine de l'assurance de dommages.
- Posséder une excellente connaissance du milieu et de la pratique de l'assurance de dommages.
- Posséder une connaissance de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et des règlements applicables.
- Posséder un haut niveau d'éthique, d'esprit d'analyse et d'entregent.
- Être autonome et curieux.
- Maîtriser la langue française (tant à l'oral qu'à l'écrit).
- Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise.
- Être détenteur d'un permis de conduire et posséder une voiture pour effectuer les inspections dans les cabinets.

### Atout :

- Avoir occupé un poste de gestionnaire au sein d'un cabinet d'expertise en règlement de sinistres.

### Salaire :

- 45 000 \$ à 65 000 \$ selon expérience plus programme d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae, par courriel, à M<sup>me</sup> Jocelyne Lisi [jlisi@chad.qc.ca](mailto:jlisi@chad.qc.ca), par télécopieur au 514 842-3138 ou par la poste à l'adresse ci-dessous. La date limite de réception des candidatures est le 13 septembre 2010 à 17 h.

### NOTRE MISSION

La ChAD a pour but d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres. Elle veille à la formation continue obligatoire et à la déontologie de quelque 14 000 agents et courtiers en assurance de dommages et experts en sinistre. Elle encadre de façon préventive et discipline la pratique professionnelle des individus œuvrant dans ces domaines.